

# FINANCES

*JOURNAL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ-E-S CGT FINANCES*

**Sommaire**

• **2** Edito

- **3** Un virus porteur d'inégalités
- **4 à 6** Loi de transformation de la Fonction publique
- **6** Les retraités s'inquiètent pour la Sécurité sociale (Le Télégramme)
- **7** La protection sociale complémentaire
- **8&9** La CADES et les LFSS
- **10&11** La Banque de France recule
- **11** Selon que vous soyez...
- **11** L'assurantialisation
- **13&14** Où va l'Amérique?
- **15&16** Les politiques sociales en danger !

Le pont du Port à l'Anglais, entre Alfortville et Vitry-s-Seine (94) - Photo Michel-Olivier BERNARD

## **L'Union Fédérale des Retraité-es des Finances CGT**



02

## Éditorial

### **“SÉCURITÉ GLOBALE” : LA MOBILISATION SE POURSUIT !**



**« Le néolibéralisme, parce qu'il ne marche plus au consentement, a désormais décidé de s'imposer par la violence. »**  
 (BARBARA STIEGLER, philosophe)

Samedi 5 décembre, les manifestantes et manifestants ont exercé leurs droits les plus fondamentaux en se joignant aux « *Marches des libertés et des justices* » dans de nombreuses villes de France, contre la proposition de loi “Sécurité globale” et contre les injustices. Face à un gouvernement et une majorité parlementaire qui persistent dans cette proposition de loi qui porte atteinte aux libertés fondamentales, il faut se féliciter que ces rassemblements aient encore réuni plusieurs centaines de milliers de personnes dans la diversité. L'ampleur des cortèges a témoigné de l'enracinement de la contestation.



**MENTIONS LÉGALES**  
**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**  
 Guy CARRIERE  
 Rédacteurs :  
 Guy CARRIERE - Jean-Paul GIRARD  
 Alain GUICHARD - Jacques KERMEN  
 Dominique MICAT - Marie-France NARDOT  
 Jean-Marie ROUX  
 Marie-Madeleine WALLARD  
 Maquettage : M.-O. BERNARD  
 Imprimé par RIVET Presse Edition  
 Limoges  
**NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :**  
 0324 S 08364  
 N° ISSN : 2276-1063  
**UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT**  
 263 rue de Paris Case 540  
 93514 Montreuil Cedex  
 TÉL : 01.55.82.76.66  
 COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr  
 PRIX 0,50 €

Après l'annonce de la réécriture de l'article 24 de la proposition de loi “sécurité globale” et pour faire bonne figure aux yeux de l'opinion après le succès sans précédent des mobilisations, le gouvernement et la majorité parlementaire essaient maintenant d'en inclure les dispositions dans l'article 18 (ex-article 25) du projet de loi « *confortant les principes de la République* » (ex-projet de loi sur le séparatisme). Ces dispositions liberticides représentent, plus que jamais une menace pour le droit d'informer et d'être informé et doivent disparaître.

Les articles 21 et 22 du texte “sécurité globale” demeurent, visant l'instauration d'outils de surveillance de masse. L'utilisation des drones avec caméras (article 22) menace la liberté d'expression et de manifestation et rend illusoire la protection des sources des journalistes et lanceurs d'alerte. Par ailleurs, les trois décrets parus le 2 décembre qui viennent compléter la loi “Sécurité Globale” sont tout autant inacceptables : ils étendent le périmètre des trois fichiers relatifs à la sécurité publique (PASP, GIPASP et EASP), ouvrant la voie au fichage massif et systématique des militantes et militants politiques et syndicaux.

**Tant qu'il n'y aura pas de retrait réel de la loi « Sécurité globale » et du schéma national du maintien de l'ordre, les actions continueront et s'inscriront dans la durée dans les jours et les semaines qui viennent.**



# UN VIRUS VECTEUR D'INÉGALITÉS

**Si la Covid-19 peut toucher tout le monde, force est de constater qu'elle affecte davantage certaines populations et notamment les plus pauvres et les plus vulnérables.**

Les personnes ayant les revenus les plus faibles ont ainsi, une fois et demie plus de risques que celles aux revenus les plus élevés d'avoir un facteur de comorbidité, pouvant entraîner une forme grave de la maladie. Le risque de contamination est, en outre, plus élevé pour certaines professions, qu'il s'agisse des soignants, des personnes en contact avec le public (caissières...) ou de ceux pour qui le télétravail est impossible (presque tous les ouvriers et les trois quarts des employés) et qui doivent souvent utiliser les transports en commun. Les conditions de vie et de logement jouent également un rôle important. Or, le surpeuplement va de pair avec une situation financière précaire et concerne beaucoup de « professions essentielles » (personnels de nettoyage, aides à domicile, ouvriers du bâtiment...).

**Les conséquences économiques de la pandémie aggravent ces inégalités.** À l'issue du premier confinement, 29 % des ménages ont vu leur situation financière se dégrader (3 % ont connu une amélioration) et cette détérioration a été d'autant plus forte que le niveau de revenu initial était faible. Cela se traduit concrètement par

une augmentation de la pauvreté (le nombre de pauvres devrait dépasser 10 millions en 2020), une explosion des demandes de RSA et un afflux jamais vu auprès des associations d'aide alimentaire. Ces inégalités se cumulent avec d'autres : isolement, accès aux soins et au numérique, réussite scolaire... Elles accentuent aussi les inégalités de genre : les femmes sont majoritaires dans les professions en première ligne ; le confinement a alourdi leur charge informelle dans les ménages et a accru les violences conjugales.



**La crise sanitaire n'a pourtant pas fait que des victimes.** Elle a permis aux milliardaires d'accroître leur fortune de plus d'un quart, la portant au niveau record de 10 200 Mds de dollars. Celle de Jeff Bezos a progressé de 74 Mds de \$ et celle d'Elon Musk de 27 Mds de \$. La concentration des richesses est désormais aussi élevée qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. Le virus a aussi été utilisé comme une opportunité par de grandes entreprises pour se restructurer et supprimer des emplois afin d'accroître la valeur pour leurs

actionnaires. Ainsi, en France, un tiers du CAC40 a versé de généreux dividendes à leurs actionnaires alors que des milliers de leurs salariés étaient rémunérés sur fonds publics via le chômage partiel et plusieurs d'entre-eux ont annoncé des dizaines de milliers de suppressions de postes.

Loin de mettre un terme au creusement des inégalités générées par les politiques ultra-libérales, la pandémie l'a accéléré. La politique du gouvernement y a contribué. Certes, les mesures prises ont permis d'en atténuer un peu les conséquences sociales (chômage partiel, fonds de solidarité pour les petites entreprises, primes ponctuelles pour certains ménages modestes). Mais elles se sont inscrites dans une stratégie continuant à privilégier les entreprises, y compris les plus grandes, auxquelles n'a été demandé aucune contrepartie aux aides parfois massives qu'elles ont reçues. De même, aucun effort n'a été demandé aux plus fortunés. Quant aux plus pauvres, ils ont été simplement ignorés comme en témoigne le refus d'augmenter les minima sociaux et d'élargir le RSA aux moins de 25 ans.

**Le mantra du ruissellement des riches vers les pauvres a pourtant fait long feu et la crise sanitaire en apporte un témoignage éclatant, confirmant la nécessité d'une toute autre politique basée sur la solidarité.**

# LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION

## ...QUOI QU'IL

**Malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales et de quelques groupes parlementaires, la loi de transformation de la Fonction publique, adoptée définitivement par le Parlement après le vote du Sénat, a été publiée au Journal officiel du mercredi 7 août 2019.**

Emmanuel Macron et le gouvernement mettent en œuvre une opération d'une ampleur inédite de démantèlement, avec des attaques sans précédent contre l'intérêt général, contre la population et les agents publics. Cette loi remet en cause directement les principes fondamentaux du Statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers garantissant leur indépendance. Les recrutements par concours également devraient se réduire comme peau de chagrin, alors que les besoins explosent dans tous les secteurs comme la santé, l'éducation nationale.

Ainsi, pendant la pandémie, la déclinaison de la loi de transformation de la Fonction publique au sein notamment des ministères économiques et financiers se poursuit à marche forcée.

Ne tenant pas compte des demandes constructives de réelles négociations sur les questions de missions, d'emplois, de rémunérations, de reconnaissance des qualifications, de conditions de travail, etc., de suspendre toutes les réformes en cours et d'avoir une réflexion approfondie sur la place et le rôle des administrations de Bercy dans l'appareil d'Etat, Bercy rejette tout cadre de négociation et se borne à ouvrir des discussions avec les organisations syndicales aux quelques sujets que l'administration a choisi unilatéralement.

Dans le même temps, EDF est en passe d'être démantelé. Le projet « Hercule » présenté avantageusement par le gouvernement comme une nouvelle régulation économique du nucléaire, représente en réalité un éclatement du groupe EDF en plusieurs entités, en profitant pour privatiser la partie la plus rentable (l'énergie verte, la distribution) et en conservant dans le public ce qui coûte (comme le nucléaire et le thermique). Ce projet comporte des risques, tant pour les salariés que pour les consommateurs. Unanimes, les syndicats réclament l'abandon du projet qui vise à démanteler l'entreprise sur fond de libéralisation du secteur. Ils étaient dans l'action le 10 décembre 2020.

*“ l'hôpital n'a pas la capacité d'assurer pleinement ses missions ”*

Face à la crise sanitaire historique en cours, nous sommes, une fois de plus, face à un gouvernement irresponsable qui nous livre un Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) s'inscrivant dans la continuité des politiques menées depuis de nombreuses années, politiques qui ont conduit à la catastrophe sanitaire que nous connaissons.

Ce PLFSS s'inscrit dans une politique libérale où le système de Sécurité sociale n'a plus pour objectif de répondre aux besoins de tous mais pose les fondations d'un système qui octroie un minimum pour les plus précaires et qui pousse la grande majorité vers le privé, plus cher et moins efficace comme nous le prouve les exemples étrangers.

Le système de santé et plus particulièrement l'hôpital n'a pas la capacité d'assurer pleinement ses missions par manque de moyens. Ainsi, 3 400 lits ont été fermés en 2019 et les fermetures se poursuivent dans de nombreux hôpitaux ! Malgré cela, le PLFSS prévoit ainsi de réaliser 4 milliards d'€ d'économies ! De plus, la mise en place du forfait urgence de 18 € est une mesure particulièrement scandaleuse : la taxation des assurés sociaux passés par les urgences sans que ce passage débouche sur une hospitalisation. Cette crise inédite suppose une rupture à l'opposé des orientations de ce PLFSS.

Pour la CGT, cela passe par la construction d'une Sécurité sociale dans la continuité des principes de solidarité mis en place il y a 75 ans : une Sécurité sociale intégrale qui reste fondée sur le travail et financée par la cotisation sociale assise sur le salaire socialisé.

Dans la période, les actionnaires ne connaissent pas la crise. En quelques semaines, le CAC 40 a gagné plus de 1 000 points après les annonces de l'arrivée des vaccins contre le coronavirus. Ainsi, le groupe familial Arnault a reçu 1,16 milliard d'€ au titre de 2019.

*“ Toyota, BASF, Amazon, Apple... une poignée d'entreprises ont réalisé des bénéfices exceptionnels pendant la crise, soit 109 milliards de dollars de plus que leurs bénéfices moyens réalisés au cours des quatre années précédentes ”*, a dévoilé l'Oxfam dans un rapport publié le 10 septembre. Une grande partie de ces bénéfices sera reversée aux actionnaires, creusant encore plus profondément les inégalités.

## PUBLIQUE SE POURSUIT À MARCHE FORCÉE...

# EN COÛTE !

Ainsi, un tiers des entreprises du CAC40 ont distribué des dividendes pendant la période pour un montant total de 30,3 milliards d'euros. Huit firmes ont même augmenté les dividendes versés par rapport à l'année dernière. Un tiers du CAC 40 a versé des dividendes alors que des milliers de leurs salariés étaient rémunérés sur fonds publics via le chômage partiel !...

Des grands groupes profitent de la crise sanitaire pour accélérer des restructurations décidées de longue date, en dépit de milliards d'aides publiques.

Par exemple, Sanofi, pourtant grand bénéficiaire d'argent public, détaille un projet de suppression de 1 700 emplois en Europe. La déferlante des licenciements grossit : Air France, Airbus, Renault, Nokia, Auchan, Général Electric, Boiron, Bénéteau et de nombreuses enseignes de prêt à porter, d'ameublement sans oublier Bridgestone, également bénéficiaire du CICE et d'aides régionales. C'est la raison pour laquelle la CGT a demandé à l'Institut de Recherches Economiques et sociales (IRES) de réaliser une étude sur l'évaluation des aides publiques accordées aux entreprises.

Il ne faut pas oublier de rappeler que « les Etats perdent 427 milliards d'euros chaque année à cause de l'évasion fiscale des multinationales et de la fraude internationale des individus, l'équivalent du salaire annuel de 34 millions d'infirmiers dans le monde » révèle un nouveau rapport. En France, cela représente 17 milliards d'€,

soit l'équivalent du salaire annuel de plus de 500 000 soignants. Et dans le même temps, le gouvernement réduit les moyens de surveillance et de contrôle des finances publiques et de la douane.

Le plan de relance du gouvernement, plutôt que de résoudre la crise, contribue à cette situation. C'est un plan fondé sur la recherche de compétitivité via la baisse des

*“ le gouvernement poursuit sa politique de déréglementation dans tous les domaines ”*

impôts de production et de celle des cotisations sociales.

A l'inverse, la CGT préconise un plan sur trois axes : un plan d'investissements répondant aux besoins de logement, de santé et d'éducation ; une meilleure répartition des richesses ; une planification à long terme pour réorienter notre production vers un modèle durable.

Ainsi, le gouvernement poursuit sa politique de déréglementation dans tous les domaines : il offre des milliards aux patrons pour payer les plans sociaux, balaie toutes les revendications urgentes des soignants, des enseignants, des agents et salariés chargés de faire fonctionner les services publics, continue de fermer des lits et des services entiers dans les hôpitaux, ignore les besoins urgents de millions de travailleurs pauvres écrasés par le confinement et maintenant, il

plonge le pays dans l'arbitraire et la répression.

Enfin, depuis des mois, les associations alertent : à cause de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, plus d'un million de Français vont venir s'ajouter aux 9,3 millions de personnes vivant déjà sous le seuil de pauvreté (1063 € pour une personne seule). L'association des Restos du cœur constate déjà une hausse des demandes, notamment en Seine-Saint-Denis (+ 45 %) et à Paris (+ 30 %). Pour répondre à cette situation ? Les seuls 10 milliards des impôts de production permettraient de doubler le RSA.

Les années se suivent et se ressemblent. En 2020 encore, les experts, mandatés par le gouvernement pour l'audit sur le Smic, ont rédigé leur rapport et les conclusions ne préconisent pas de « coup de pouce » en plus de la revalorisation automatique. La CGT s'est habituée à la posture idéologique des experts mais, cette fois, avec le contexte de la crise sanitaire et sociale issue de la Covid-19, la décision prend une tonalité particulière.



## QUOI QU'IL EN COÛTE ! (FIN)

Pour ce qui concerne les retraites, la revalorisation différenciée comme au début 2020, semble devenir la règle : la baisse du pouvoir d'achat des pensions va donc se poursuivre. La bataille lancée par l'intersyndicale pour la revalorisation des pensions conserve toute sa raison d'être.

**À l'heure où pluvent les plans sociaux, la mise sous cloche du pays ne saurait apaiser la colère. Rarement une période aura été autant porteuse de dangers et d'incertitudes pour l'avenir de l'ensemble des salariés et des retraités.**

Mais, de manière contradictoire, la séquence qui s'ouvre offre la possibilité de voir naître un mouvement capable d'imaginer et d'imposer d'autres choix. Les dirigeants, gouvernement et patronat, en ont bien conscience. En démontre leur volonté d'imposer le confinement des libertés. Une réponse autoritaire au désir de changement pour se donner les moyens de continuer la casse sociale en paix. Mais rien n'y fait : les luttes se multiplient dans les entreprises pour la défense de l'emploi ou les salaires...

Partout, les citoyens se rassemblent, toujours plus nombreux, pour défendre les libertés et trouvent le moyen de s'exprimer ensemble.

**Imposer d'autres choix, n'est-ce pas le défi qu'il faudra relever en 2021?**



*Lu dans  
le Télégramme du 18 novembre 2020*

## Les retraités s'inquiètent pour la Sécurité sociale

**Lorraine Maurice Gregori**

Mardi 17 novembre, les organisations de retraités du département (CGT, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR) se sont rendues à la sous-préfecture de Lorient pour faire part de leurs revendications. « On a perdu plus de 3 % de notre pouvoir d'achat », souligne Alain Guichard (CGT).

Depuis 2013, il y a une hausse des cotisations, sans réelle revalorisation des pensions, estiment les représentants des organisations de retraités. Le gel des complémentaires, le prélèvement de la contribution de solidarité pour l'autonomie sur les retraites, et l'ensemble de ces décisions pèsent sur le porte-monnaie des retraités. « Aujourd'hui, on souhaite que les pensions soient revalorisées et qu'une compensation de 100 € soit versée, tout de suite, pour la perte de pouvoir d'achat », explique Alain Guichard.

### Contre une 5<sup>e</sup> branche de la Sécurité sociale

Au cœur de leurs revendications,

le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2021. Ce dernier prévoit notamment l'organisation d'une cinquième branche à la Sécurité sociale, dédiée à la perte d'autonomie. Contrairement aux quatre branches déjà existantes (maladie, famille, accident du travail et retraite), la gestion de cette dernière branche sera confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

C'est justement son externalisation que les représentants pointent du doigt : « Si on a traversé les crises, c'est parce qu'on avait la Sécurité sociale, c'est un pilier », confie Bob Le Fanic (FGR-FP). Les représentants dénoncent une étalement et craignent que les retraités soient les principaux financeurs de cette branche.

« Les entreprises se dédouanent du financement, alors que la perte d'autonomie des personnes âgées est en grande partie due à leurs conditions de travail difficiles. La Sécurité sociale c'est la solidarité intergénérationnelle, tout le monde paie pour tout le monde », conclut Alain Guichard.



Bob Le Fanic (FGR-FP), Éric Bienfait (Solidaires), Laurence Rouillon (FSU), Jean-Louis Masseboeuf (FO) et Alain Guichard (CGT). Claudine Cornil (LSR) était absente pour la photo.

# LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

## OU LA PRIVATISATION DES MUTUELLES

**Sous prétexte de la « transformation de la Fonction Publique » le gouvernement poursuit la privatisation des mutuelles historiques de nos administrations.**

Dans les années 1990 a été déployé un référencement qui permettait une sélection d'organismes pour la couverture santé et la prévoyance des fonctionnaires.

Un rapport produit par trois inspections de la Fonction Publique (Etat, finances et affaires sociales) apporte une analyse critique, en particulier sur la gestion par l'Etat de la protection sociale de ses agents. Contrairement à la contribution du secteur privé (50%), sa participation financière est particulièrement faible et inégalitaire entre administrations.

Cette politique et les préconisations devaient aboutir comme alternative, à une ouverture à la concurrence et à la sélection d'organismes y compris assurantiels.

Contrairement au message porté sur ce référencement, les administrations n'ont aucune obligation de s'engager dans cette voie.

L'une des difficultés sur les questions de protections sociales et de prévoyance réside dans la position de la grande

majorité des agents qui sont plus des « consommateurs » que des mutualistes. Leur sensibilité économique l'emporte sur les valeurs mêmes de la mutuelle. Il est vrai que la complexité des données ne permet guère de suivre les méandres des décisions et des orientations dans ces domaines.

Dans cette démarche de référencement, il suffit de constater comment le processus est engagé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

D'entrée, il faut savoir que la CGT de la CDC a timidement contesté ce référencement et que comme sur beaucoup de dossiers les autres organisations syndicales se sont inscrites, voire ont porté cette décision administrative. La période était bien choisie par la Direction Générale pour engager ce référencement. Un conflit relationnel et de gestion entre responsables de la Mutuelle CDC et ses personnels est venu perturber une réelle vision des enjeux. Dissimulant ainsi les enjeux, l'engagement dans une lutte s'opposant à la privatisation voulue par la Direction générale devenait difficile à déployer.

Et pourtant, il était clair qu'au-delà de cette volonté de casser la mutuelle CDC, la suppression de la subvention

de l'employeur CDC aurait dû alerter et être un élément mobilisateur.

Après une mise en concurrence bidon la DG a choisi comme prestataire privé l'IPSEC, appartenant au groupe Malakoff-Médéric. Pour la petite histoire, de hauts responsables de la CDC, y compris qui ont participé au choix, siègent dans le Conseil d'Administration de cette compagnie. Le conflit d'intérêts n'est pas très loin.

Pour mémoire, la mutuelle de la CDC est née en 1944 à l'instar de militants CGT ; elle est composée de 6 000 adhérents et de 10 000 ayants droits, actifs et retraités.

L'affaire n'est pas terminée car, grâce aux initiatives de militants CGT, une campagne d'informations a permis à chaque mutualiste de savoir qu'il n'avait aucune obligation de changer de mutuelle, que celle de la CDC continuait de vivre, que son Conseil d'Administration s'organisait pour contrecarrer les effets néfastes du désengagement de l'employeur.

Pour conclure, des procédures sont engagées pour contester la légalité de la procédure, la légitimité et l'intégrité du choix.

**Nous sommes bien loin des « jours heureux » !**

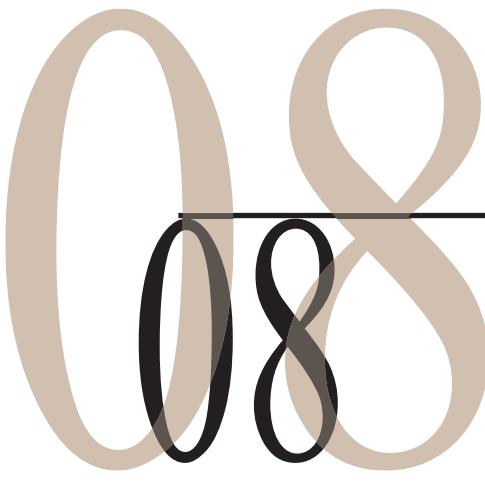
### INADMISSIBLE !

- ▶ Les services publics qu'«on» éloigne de plus en plus des citoyens, géographiquement, avec la suppression de bureaux de poste, de centres des impôts..., et la disparition du contact humain, avec la numérisation des renseignements (faites le 1, faites le 2...)
- ▶ Le service de santé dont «on» a organisé l'incapacité. Les déserts médicaux ne sont pas une fatalité, l'insuffisance des hôpitaux en surchauffe lors de la pandémie est la conséquence des réductions des budgets et des lits. On continue à le faire. Le PLFF (Plan de financement de la Sécurité sociale), prévoit de réaliser 4 Mds d'€ pour 2021 (baisse des budgets, suppression de lits...). Pour mémoire, Sanofi a distribué 4 Mds d'€ de dividendes en 2020). Le décès de plus de 58 000 personnes, morts du Covid-19,

laisse quelque peu indifférent l'Exécutif (et certains députés fort mal élus !). L'objectif (non avoué) est de faire prendre en charge les malades dans des cliniques à but lucratif ; « on » pleurera sur le trou de la Sécu !

- ▶ La mise en concurrence des mutuelles sans but lucratif avec des assurances privées à but lucratif (on en a l'expérience : payer des cotisations et en cas de besoin, l'indemnisation est aussi restrictive que possible).
- ▶ La Sécurité sociale dont tout le monde se félicite (sauf le patronat quand il s'agit de payer !). Ainsi « on » crée une 5<sup>e</sup> branche dédiée à la perte d'autonomie, confiée à la Caisse de solidarité, sous tutelle de l'Etat, financée à 90 % par la CSG, c'est-à-dire par l'impôt.

**La 1<sup>ère</sup> branche (l'assurance maladie) était toute désignée par les textes qui prévoient la gestion du risque de la naissance à la mort.**



# LA CADES (1)

Dans le préambule du Guide de l'Assuré Social en 1946, Ambroise Croizat écrivait :



*"La gestion est d'ores et déjà confiée aux assurés eux-mêmes. Pas d'étafisation ni de fonctionnarisation. (...)"*

*"L'État n'a plus qu'un simple rôle de contrôle technique et financier à exercer (...)"*

Mais très rapidement, la Sécurité sociale a été attaquée, le patronat et ses soutiens politiques ne supportant pas cet acquis important du monde du travail (cf. VNF 33). Le développement du chômage, à partir du milieu des années 1970, a entraîné une insuffisance des recettes ; il commence, dès lors, à être question du « trou de la Sécurité sociale ». Jusqu'au début des années 90, les déficits temporaires de la Sécurité sociale étaient pris en charge par la Caisse des dépôts, et les années suivantes, les cotisations étaient augmentées. Ce qui permettait l'équilibre des comptes sociaux.

Après la récession de 1992, le Gouvernement de l'époque (Edouard BALLADUR/Simone VEIL, sous la présidence de F. Mitterrand) décide de ne pas augmenter les cotisations, laissant ainsi filer le déficit, ce qui dramatise la situation. Pourtant, ce déficit ne représente que 3 ou 4 jours des dépenses annuelles de la Sécurité sociale. Face à cette situation, Juppé décide, en 1995, la créa-

## (1) CADES : la caisse d'amortissement de la dette sociale

tion de la CADES qui reprend les dettes de la Sécurité sociale. La CADES se finance par des emprunts à long terme sur les marchés financiers internationaux et ceux-ci sont remboursés par l'instauration de la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale), au taux de 0,5% sur tous les revenus, essentiellement les revenus d'activité et les pensions de retraite. Instaurée pour 13 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, sa base de calcul a subi quelques modifications mais son taux n'a jamais varié et elle a été prolongée à plusieurs reprises. Elle vient de l'être jusqu'en 2033 par une loi du 7 août 2020, c'est donc du provisoire qui dure. Au moins 25 ans de prolongation !

C'est également en 1996 que sont mises en place les lois de financement de la Sécurité sociale et les COG : les Conventions d'objectifs et de gestion, conclues entre l'État et les organismes de gestion de la Sécurité sociale (les caisses nationales). En réalité, c'est l'État qui pilote.

### Nous sommes aux antipodes de la volonté du père de la Sécurité sociale !...

L'essentiel des difficultés financières de la Sécurité sociale provient d'une insuffisance de recettes liée au choix de ne pas augmenter les cotisations sociales (notamment celles des employeurs), au nom de la compétitivité des entreprises et d'augmenter les exonérations des cotisations

sociales insuffisamment compensées par le budget de l'État.

Rompt avec la doctrine de Simone Veil, le gouvernement Macron vient, très officiellement, de décider de ne pas compenser intégralement certaines exonérations de cotisations sociales.

La loi organique du 7 août 2020 a décidé de mettre une dette de 136 milliards d'€ à la charge de la CADES, se décomposant ainsi :

- ✓ 31 milliards d'€ de dettes cumulées au 31 décembre 2019 (qui auraient dû être remboursées au 31 décembre 2024) [16,2 pour le régime général de la branche maladie ; 9,9 au titre du fonds de solidarité vieillesse; 3,5 pour la branche vieillesse du régime des non-salariés agricoles et 1,2 pour la CNRACL (3)].
- ✓ 52 milliards d'€ au titre du déficit prévu pour 2020, pour l'essentiel dû aux conséquences de la Covid-19, baisse des cotisations et augmentation des dépenses, en particulier en milieu hospitalier.
- ✓ 40 milliards d'€ pour les déficits estimés pour les années 2021 et 2022.
- ✓ 10 milliards d'€ pour la prise en charge du tiers de la dette des hôpitaux.
- ✓ 3 milliards d'€ d'intérêts au titre des prêts contractés.

Ainsi, cette loi organique a mis à la charge de la Sécurité sociale l'essentiel du coût de la crise sanitaire et par conséquent quasi exclusivement à la charge des retraités et des salariés

# ET LES LFSS (2)

## (2) LFSS : les lois de financement de la Sécurité sociale



Le HCFiPS (Haut conseil du financement de la protection sociale) estime que le statut de la dette de l'État et celui de la dette de la Sécurité sociale sont très différents, celle de la Sécurité sociale étant essentiellement due à des dépenses de fonctionnement.

Cette dette, très importante pour 2020, et celles estimées pour 2021 et 2022 résultent presque exclusivement d'une crise sanitaire résultant des politiques désastreuses des gouvernements successifs depuis de nombreuses années ; elle n'a donc pas à être supportée par la Sécurité sociale.

Dans son rapport de mai 2019 "État des lieux du financement de la protection sociale", le HCFiPS écrit : « *les évolutions conduisent à changer les structures du financement de chaque branche* ». La TVA affectée à la Sécurité sociale passe de 10,5 à 46,1 milliards d'€ en 2019. Pour la branche assurance maladie, en 2017, les cotisations représentaient 46,7 % des recettes, la CSG 35 % et la TVA 5,1 %. En 2019, les cotisations ne représentent plus que 35,6 %, la CSG 33,3 % et la TVA passe à 18,9 %. Dans ce rapport, il est précisé qu'en 1990, pour le régime général et le fonds de solidarité vieillesse (FSV), les cotisations sociales représentaient 92,8 % des recettes ; en 2000, les cotisations et la CSG représentaient encore 89 % ; le pourcentage tombe à 81,7 % en 2017 et à 76 % en 2019. La baisse se poursuit : 75,7 % en 2020 et 75 % prévu dans le PLFSS (4) pour 2021. Ce qui accentue

encore la fiscalisation de la protection sociale. Le PLFSS prévoit, hors CSG, que les cotisations ne représenteront plus en 2021 que 49,6 % des recettes du régime général et du FSV.

**C'est la première année où le pourcentage passe sous la barre des 50 % !**

De plus, le Haut conseil pointe le fait qu'en 2019, au titre des exonérations de cotisations sociales, l'équivalent de 5,2 milliards d'€ de cotisations n'ont pas été compensés par le budget de l'État. Ce qui, bien entendu, contribue au déséquilibre du budget de la Sécurité sociale. Mais lorsque le budget de l'État compense les multiples exonérations, ce sont autant de

**“les cotisations ne représenteront plus en 2021 que 49,6 % des recettes”**

moyens en moins pour l'État lui permettant de justifier des suppressions d'emplois dans la Fonction publique, la régression des Services publics et la diminution des dotations aux collectivités territoriales, alors que d'autres choix sont possibles (notamment la réduction du budget de l'armement nucléaire). Ces quelques 60 milliards d'€ d'exonérations n'ont jamais fait la démonstration de leur efficacité sur l'emploi. Par contre, les actionnaires, en particulier des entreprises du CAC 40, en bénéficient pleinement. Ainsi, ce sont, pour l'essentiel, les salariés et les retraités qui vont sup-

porter le coût de cette crise. Les exonérations continuent à être accordées aux entreprises alors que *France Stratégie* a estimé que les quelques 20 milliards d'€ annuels du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), transformé en baisse de cotisations sociales depuis 2018, n'ont permis la création que de 100 00 à 160 000 emplois, ce qui fait cher l'emploi... On est très loin de l'objectif affiché sur le badge porté à l'époque par Monsieur Gattaz, président du Medef, annonçant la création d'un million d'emplois !

**En réalité, le CICE a largement servi à améliorer les marges des plus grandes entreprises.**

Il est temps de remettre les cotisations au centre du financement de la Sécurité sociale. Les différentes décisions d'attribution de primes non soumises à cotisations sociales et à l'impôt, comme la défiscalisation des heures supplémentaires, sont des pièges. Elles permettent, certes, de disposer de revenus supplémentaires immédiats mais elles contribuent à réduire les recettes de la Sécurité sociale et du budget de l'État.

**Cela ne peut que conduire à une réduction des moyens de la protection sociale et de l'État au détriment de la majorité de nos concitoyens, pour le plus grand profit des plus riches et surtout des très riches.**

(3) CNRACL : caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales

(4) PLFSS : projet de loi de financement de la Sécurité social



## FERMETURES DE LA PLUPART DE SES CAISSES :

**La Banque de France a reporté le CSE extraordinaire du 24 novembre lors duquel elle devait annoncer un plan de réorganisation de son réseau fiduciaire. Cette réorganisation pourrait entraîner la fermeture d'une grande majorité des 37 caisses institutionnelles de tri des billets et des centaines de suppressions de postes.**

Elle conduirait l'institution à se désaisir de son rôle d'opérateur majeur de la filière, en créant et finançant des dépôts auxiliaires de billets chez les transporteurs de fonds. Elle ne serait plus, ainsi, en mesure de respecter la mission qui lui est confiée par la loi, se repliant sur un rôle minimum de contrôles et de supervision. Pourtant, le code monétaire et financier confie à la Banque de France « *la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur l'ensemble du territoire* », ces caisses sont chargées du tri et de la remise en circulation de billets de bonne qualité.

**Pour les transporteurs de fonds** qui approvisionnent les banques pri-

vées à partir des caisses de la Banque de France, chaque fermeture va entraîner un allongement des distances à parcourir pour rejoindre la caisse la plus proche et, donc, une augmentation des risques d'attaques. En outre, depuis plusieurs années, la Banque de France a entamé un processus de privatisation de sa filière fiduciaire, en autorisant les sociétés de transport de fonds privées à trier les billets sans limite légale : plus de 35 % du volume en circulation aujourd'hui, qui ne cesseront de croître au fur et à mesure des fermetures de caisses institutionnelles. Des équipages entiers de transporteurs de fonds sont ainsi transformés en opérateurs du tri, payés au SMIC à vie et déqualifiés par rapport au métier très spécifique de transporteur de fonds.

Par ailleurs, en laissant totalement la main aux banques commerciales sur l'implantation des distributeurs automatiques de billets (DAB) et en supprimant les siens, la Banque de France ne garantit pas le libre accès aux espèces de la population sur tout le territoire. Cette politique ne fait qu'aggraver la tendance des réseaux bancaires à faire payer les collectivités locales pour le maintien de DAB, à fermer de petites agences et à transformer les postes des salariés qui les gèrent en emplois d'auto-entrepreneurs. L'accès aux espèces pour toutes et tous, sur l'ensemble du territoire, est pourtant une nécessité absolue d'un point de vue social et un impératif non négociable sur le plan des

libertés individuelles. L'argent exclusivement numérique nécessite, en effet, de disposer d'un compte en banque, d'un domicile fixe, de maîtriser les outils numériques, d'avoir un accès permanent au réseau téléphonique et à internet.

Les sans domicile fixe, les immigrés, les illettrés, les personnes âgées et les personnes résidant en milieu rural ne remplissent pas toujours l'ensemble de ces conditions. Or, ils sont des millions dans notre pays.

D'autre part, le recours exclusif à l'argent électronique permet une transparence totale et donc un contrôle complet de l'État sur les transactions. Si une certaine dose de contrôle est admissible pour d'évidentes raisons fiscales, un contrôle absolu et permanent de l'État constituerait une atteinte grave et préjudiciable aux libertés individuelles.

Cette stratégie globale de la Banque de France de privatiser la gestion de la monnaie s'accompagne d'une volonté de l'État de réduire l'utilisation de l'argent liquide, coûteuse pour les banques privées alors que les solutions de paiement électroniques sont exclusivement payantes à contrario de la gratuité de l'usage des espèces. Ainsi, la loi de Finances de 2019 a transféré à des prestataires (la confédération des buralistes a remporté l'appel d'offre public) la charge de recouvrer l'impôt en cas de paiement en liquide ou par carte bancaire.

**Il n'est plus possible de payer en numéraire dans les services de la**



# LA BANQUE DE FRANCE RECULE!

**Direction Générale des Finances Publiques**, cela depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ce qui dépouille cette direction d'une de ses missions, a entraîné la fermeture de la moitié des trésoreries et des centaines de suppressions d'emplois.

Enfin, par ses décisions de fermetures de caisses, la Banque de France accélèrerait le déclin des paiements en espèces par une moindre densité de son réseau, et organiseraient le transfert d'une part croissante de l'entretien de la monnaie au secteur privé. Secteur qui est en situation de duopole, ce qui la fragilise.

Lors d'entretiens récents avec des élus CSE de la Banque de France, le Directeur général en charge du pilotage de cette activité a déclaré que garder les deux sociétés de transport de fonds actuelles en bonne santé financière était indispensable, alors même que des fermetures de caisses leur imposeraient des trajets plus longs et des coûts induits supérieurs. Les patrons de ces sociétés et des six grands réseaux bancaires auraient été rencontrés par les dirigeants de la Banque de France, qui semblent donc considérer que la réorganisation fiduciaire de la Banque doit être neutre pour les transporteurs. Cette institution de la République serait-elle donc prête à compenser financièrement la privatisation de sa propre activité fiduciaire, qui constitue sa mission historique, auprès de deux acteurs privés qui se substitueraient à elle ?

Au regard des conséquences, la réorganisation de son activité structurante dans la filière fiduciaire relève bien d'un débat public sur le maintien d'un équilibre public-privé qui a fait preuve de sa robustesse lors de la crise du COVID. Ne vaut-il pas mieux utiliser l'argent public généré par la Banque de France à conserver son rôle prépondérant dans la filière fiduciaire, plutôt que le dilapider en subventions au secteur privé pour qu'elle puisse s'auto dessaisir d'une de ses missions de service public ?

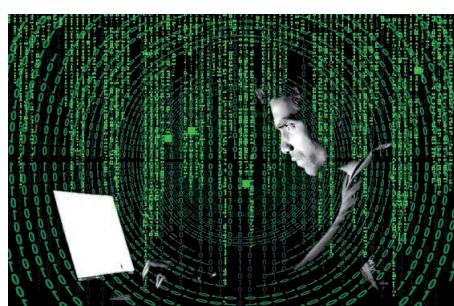
**Compte-tenu de tous ces enjeux, très structurants pour notre société, nous sommes opposés à toute nouvelle fermeture de caisse de la Banque de France et demandons que ce nouveau délai soit mis à profit pour ouvrir une table ronde sur l'avenir de la filière fiduciaire. Celle-ci réunirait les directions et les représentants des personnels des entreprises du secteur, les élus et les représentants des usagers et des consommateurs.**

#### Contacts :

**Syndicat CGT BDF :**  
Fabienne Rouchy : 06 30 07 57 56  
ou Pascal Gabay : 06 82 18 42 79,

**Fédération CGT Banques et Assurances :** Valérie Lefebvre Haussmann  
06 87 10 31 90,

**INDECOSA CGT :**  
Martine Sellier : 06 83 30 47 98



## Selon que vous serez...

Le 9 novembre, lors de l'hommage au général de Gaulle à Colombey les deux églises, pour les 50 ans du décès du père de la 5<sup>e</sup> République, Madame Macron était aux côtés du Président de la République. Le 11 novembre, elle était au Panthéon lors de la cérémonie en l'honneur de Maurice Genevoix. Entre ces deux dates, dans un de ces mouvements de menton qu'affectionnent le 1<sup>er</sup> flic de France, Monsieur Darmanin appelait les forces de l'ordre à la plus grande fermeté pour le contrôle des justificatifs de déplacement dérogatoire.

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre prévoyait-il cette dérogation pour Madame Macron ? Quelle case sur l'attestation de déplacement a été cochée pour aller du Palais de l'Élysée à Colombey et au Panthéon ?

Malgré une lecture attentive, aucune case ne correspond. Est-il possible que le locataire de l'Élysée et son épouse n'aient pas connaissance d'un décret pris, soit en conseil des ministres, soit en conseil de défense ?

« *Selon que vous serez puissant ou misérable Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* »,... écrivait Jean de la Fontaine (dont le 150<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance sera célébré en 2021), en 1678 dans « *Les animaux malades de la peste* ». Et pourtant nous sommes, paraît-il, dans un état de droit. Le droit est-il le même selon que serez... ? Qu'en pense le ministre de la justice ?

NB : mamie va-t-elle suivre les préconisations du professeur Salomon en mangeant, dans une pièce isolée (à l'Élysée ou au Touquet), loin de ses enfants et petits-enfants, la bûche de Noël (et pourquoi pas tout le repas ?) afin de ne pas contaminer ou être contaminée par la Covid-19, surtout que Manu est “positif” ?

# 12

## « ASSURANTIALISATION »... LES MUTUELLES DEVIENT-ELLES DES ASSUREURS COMME LES AUTRES ?



**A l'origine et dans les principes et l'esprit, une mutuelle est fondée dans un but non lucratif, elle appartient à ses adhérents, les mutualistes, et ses excédents leurs sont reversés. C'est ce que le code de la mutualité prévoyait selon des valeurs de solidarité chèrement conquises.**

Faisons un peu machine arrière. Nées dans les limbes de la solidarité et de l'entraide, des corporations ont, dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, créé des caisses de secours mutuel. En 1902, la première fédération nationale mutualiste voit le jour. La naissance de la Sécurité sociale en 1945 a été précédée de la création des assurances sociales dans les années 30.

C'est à ce moment-là, à partir de la gestion par les syndicats (en particulier de la CGT) de l'assurance maladie que la mutualité exprime ses premiers désaccords et combat la généralisation. Elle veut couvrir la partie non prise en charge par la Sécurité sociale.

Dans les périodes suivantes, le patronat entre abusivement dans les conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale pour participer à la gestion des fonds issus de cotisations sociales dont il n'a ni la propriété, ni la jouissance. La mutualité et certains syndicats (FO et la CFTC) ne s'opposent en

rien à cette introduction, pire, ils la cautionnent en briguant des présidences.

C'est en 1979 que les mutualistes sont enfin appelés à réagir par des actions relatives à la création du « ticket modérateur » (1).

Ensuite, les années 2000, sous la pression de l'Europe (solvabilité des mutualités), des fusions importantes verront le jour ; d'abord celle des deux fédérations existantes (fédération des mutualités de France et fédération nationale de la mutualité française), puis de nombreuses mutualités seront absorbées (6 000 en 1990, 360 aujourd'hui !).

En 2016, la loi contraint les entreprises à souscrire une mutuelle pour leurs salariés ; cette obligation est financée à hauteur de 50 % de la cotisation par les entreprises en contrepartie d'une baisse importante des cotisations sociales. Ce pactole que représentent les mutualités, est ouvert dès 2007 aux complémentaires-santé. Cette privatisation de la mutualité entraîne des conséquences sur les principes mêmes.

### Mutuelles

► Chacun cotise à un pot commun indépendant du risque et touche une prestation en cas de besoins.

**C'est la solidarité !**

### Assurances

► Chacun cotise en fonction des risques, donc de son âge et de son état de santé (plus on paye, mieux on est protégé). La prime augmente en fonction de l'âge, pas du revenu.

**C'est chacun pour soi !**

Ce mouvement de profonde transformation semble inexorable au regard de la gestion actuelle des mutualités. Elles sont intégrées dans une démarche capitaliste et contribue à leur propre financiarisation. Elles possèdent des parts de sociétés immobilières, banques, assurances et des sociétés de capitaux pour des produits de prévoyance et de retraite. Ceci est bien utile pour financer leur réserve et répondre ainsi à la solvabilité souhaitée par l'Union Européenne.

Tout cela se fait avec les cotisations des mutualistes, sur leur dos et surtout, en les jouant à la bourse.

A ce rythme-là, les valeurs et les principes de la mutualité sont abandonnés pour livrer les fonds collectés aux aléas des cours des marchés financiers. Les mutualistes se retrouveront à terme avec une couverture sociale et de santé réduite, voire inexistante.

***Il est urgent de remettre la Sécurité sociale à la mode des « jours heureux » et de renégocier la place de la mutualité dans le processus de santé.***

(1) Il s'agit de la part restant à la charge de l'assuré



# OÙ VA L'AMÉRIQUE ?



**La récente élection aux Etats-Unis d'Amérique a eu au moins le mérite de débarrasser le peuple américain et le monde du calamiteux Trump. Il était essentiel de mettre fin au danger qu'il représentait. Avec Joe Biden, nous reviendrons à une politique plus raisonnable et plus apaisée.**

Pour autant, il serait illusoire de penser que les problèmes qui minent le pays et qui ne sont pas sans effets sur le reste du monde vont disparaître comme par enchantement.

Depuis l'indépendance obtenue vis-à-vis de la couronne britannique, le culte du chacun pour soi, l'âpreté au gain, la violence, l'exploitation des pauvres et des minorités ont prévalu. De même, l'utilisation de la force et la mise en œuvre d'une stratégie hégémonique ont caractérisé la politique extérieure américaine.

Massacre des Amérindiens, esclavage, racisme endémique, mise sous tutelle du sous-continent américain, guerres coloniales et capitalisme triomphant ont durablement marqué l'histoire du pays et du monde.

**Qu'en est-il aujourd'hui ?**

## Un pays profondément divisé

L'élection a montré que le pays est profondément divisé sur les questions essentielles.

Même si Biden a gagné en obtenant plus de 79,5 millions de voix, il ne faut pas oublier que Trump en a totalisé plus de 73,6 millions. Le vote met aussi en lumière les divisions territoriales, économiques et sociales qui fracturent le pays. Les électeurs des côtes est et ouest sont plutôt favorables à Biden alors que ceux de l'intérieur et du sud sont plutôt favorables à Trump. Les clivages se retrouvent aussi entre les centres urbains et les zones rurales et entre électeurs des grandes et des petites villes.

Les désaccords sont patents et souvent violents sur tout ce qui concerne le racisme et les droits civiques, le droit au port d'armes, les questions sociétales (avortement, mariage homosexuel, peine de mort, etc.), la pandémie Covid-19, le réchauffement climatique.

## En fait, le trumpisme n'est pas un accident de parcours

Il a prospéré sur les dégâts créés par les politiques ultra-libérales des vingt-cinq dernières années. La priorité donnée aux services et à la

"nouvelle économie" est allée de pair avec le déclin des bassins industriels, symbolisé par le marasme de la *"ceinture de la rouille"*. Cela a conduit au déclassement social de la classe ouvrière, qui a pu parfois se réfugier dans la frustration et le ressentiment.

La crainte de l'insécurité économique a aussi gagné une partie des classes moyennes. Il s'y est ajouté le sentiment de perte d'identité d'une partie de la population blanche qui réalise qu'elle sera bientôt minoritaire et quelle ne pourra plus maintenir la suprématie imposée depuis toujours aux minorités. Tout ceci avait constitué un terreau favorable pour l'accession au pouvoir de Trump. Cette population, arc-boutée à son passé et à la crainte de voir disparaître son identité, continuera de peser dans l'avenir.

Déjà, les thèmes de la mouvance conspirationniste se propagent. Des groupes fascisants développent une rhétorique putschiste et des milices armées se tiennent prêtes.

Face à cette situation potentiellement explosive, la nouvelle équipe devra revoir son rôle dans le monde et tenter de panser les plaies qui sapent le pays.

## Recul nécessaire de la tentation hégémonique

A l'extérieur, les Etats-Unis devront abandonner leur politique de domination militaire et économique. Il leur faudra réparer les dégâts commis sous la présidence Trump : retrait de l'accord de Paris sur le changement climatique, abandon de l'accord sur le nucléaire iranien, mise à l'écart de l'UE, agressivité commerciale à l'égard de la Chine, diabolisation de l'Iran, départ de l'OMS entre autres.

Or, si la puissance économique et militaire reste considérable, elle est maintenant concurrencée par d'autres entités géopolitiques et, notamment, par la Chine.

L'Amérique latine, longtemps considérée comme l'arrière-cour du pays, cherche à se libérer de ses liens de vassalité. Cuba, le Venezuela, la Colombie et d'autres pays manifestent depuis longtemps ou depuis plus récemment leurs souhaits d'autonomie.

Ainsi, au Chili, un des pays les plus inégalitaires de l'Amérique latine, un référendum vient de mettre en route le processus pour l'instauration d'une nouvelle constitution qui devrait conduire à la suppression de la constitution de Pinochet de 1980.

En Bolivie, après le coup d'Etat contre Evo Morales, Luis Arce, candidat des forces de gauche, a obtenu 55 % des suffrages aux élections présidentielles du 18 octobre dernier.

## Des inégalités économiques et sociales à affronter

Le pays connaît des inégalités économiques et sociales colossales (revenus, santé, logement, éducation, politique pénitentiaire, etc.). Elles sont la conséquence des politiques ultralibérales suivies de longue date. Les mentalités forgées sur la réussite personnelle et sur l'obsession du mérite ont contribué à faire peser sur les pauvres un sentiment de culpabilité. Les résultats en sont socialement et humainement désastreux. Aujourd'hui, le nombre d'Américains en situation de pauvreté est estimé à 21 millions.

L'administration Biden va d'abord devoir combattre la crise sanitaire de la Covid-19, traitée de façon cavalière par Trump. Cette pandémie frappe, en premier lieu, les plus déshérités, alors que ceux-ci souffrent déjà en temps normal des graves carences de la protection sociale et du système de santé. Elle a été le révélateur des faiblesses du système économique et social. Avec environ 300 000 morts recensés à ce jour, les Etats-Unis sont l'un des pays les plus touchés au monde et la politique de Trump et de ses disciples porte une lourde responsabilité en la matière.

L'élection de Biden a été bien accueillie par les syndicats et, notamment, par l'AFL-CIO (12 millions de membres et 56 syndicats affiliés). Les travailleurs et les syndicats attendent à présent un vrai changement.

Les revendications syndicales prioritaires portent sur l'extension du système de soin pour tous, les mesures d'urgence pour faire face aux conséquences financières et sociales de la Covid-19 (pertes de salaire, chômage, temps partiel, etc.), la mise en place d'un salaire minimum fédéral et la protection des travailleurs désirant se syndiquer.

Le programme du futur président prévoit une revalorisation du salaire minimum qui devrait s'établir à 15 dollars de l'heure (12,75 € environ). L'assurance santé devrait être élargie afin de réduire les effets de l'inégalité de l'accès aux soins.

L'administration Biden envisage également un vaste programme de relance économique. Il le faudra car les infrastructures sont vieillissantes et les industries traditionnelles restent à la traîne (automobile, charbon, acier). Il faudrait aussi renoncer aux pressions et sanctions économiques imposées de façon unilatérale aux quatre coins du monde. Un timide projet de relèvement de la fiscalité est annoncé. Rien qui puisse inquiéter Wall Street cependant ! Dans le même temps, il s'agira de s'attaquer aux dégâts causés par le réchauffement climatique.

En définitive, la satisfaction justement ressentie avec le départ de l'administration Trump ne doit pas nous faire oublier que les graves problèmes que traversent depuis si longtemps la société américaine sont encore loin d'être résolus.



## Les politiques sociales en danger !

Qu'est-ce que l'action sociale au Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance ? L'action sociale, c'est l'accès à la restauration collective ou individuelle (titre-restaurant), le logement, les prêts et aides au logement, les aides financières, les centres de vacances, les colonies, les crédits locaux des CDAS (arbre de Noël, sorties, places en crèche, l'accueil pour la petite enfance), le CESU 6/12 ans pour garde d'enfant (chèque emploi service universel), les consultations auprès d'assistant(e)s de service social.

Mais ce sont aussi des femmes et des hommes, fonctionnaires ou salariés, qui travaillent dans les associations et dans les délégations départementales d'action sociale dont les métiers sont menacés.

Depuis plusieurs années (malgré l'opposition unanime des Fédérations), le budget dédié aux différentes prestations d'action sociale est en baisse et les personnels des associations et des délégations voient leurs effectifs se réduire et leurs conditions de travail se dégrader. Dans un contexte économique de baisse du pouvoir d'achat, de blocage du point d'indice depuis plus de 10 ans, de réduction des plans de promotion, les agents ont de plus en plus recours à l'Action sociale.

Loin de ces considérations, le Secrétariat général veut tout faire disparaître. La version officielle est pour « *innover et moderniser* » et « *accompagner l'évolution des services* » ! La vérité est beaucoup plus sordide : faire des économies budgétaires sur le dos des agents et des salariés !

Les Fédérations des Finances SOLIDAIRES, CGT, FO, UNSA/CGC ne peuvent accepter la disparition de notre Action sociale.

Les fédérations des Finances réaffirment leur attachement à un réseau de proximité de l'Action sociale, afin d'assurer l'accès à l'intégralité des aides et des prestations, pour tous les agents du Ministère, quelle que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique.

Nous invitons tous les personnels, actifs, retraités, fonctionnaires, salariés des associations à se mobiliser et à signer massivement la pétition.

***Mobilisons-nous pour défendre notre Action Sociale ministérielle.  
Signons la pétition !***

\*Par internet : <https://www.mesopinions.com/petition/politique/defendre-action-sociale-ministerielle/113310>

# Les politiques sociales en grand danger !



## Mobilisons-nous pour défendre notre Action Sociale ministérielle

**NON à la disparition du réseau départemental d'action sociale**

**NON à la vente des résidences de vacances EPAF**

**NON à une gouvernance regroupant les 7 associations**

**NON à la baisse des budgets de l'action sociale**

**NON à la disparition des CDAS**

Signez toutes et tous la pétition



*POUR RECEVOIR DES INFOS EN DIRECT,  
complétez le questionnaire ci-dessous :*

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courriel : .....

**ENVOYEZ CES RENSEIGNEMENTS A :** [ufr.finances@cgt.fr](mailto:ufr.finances@cgt.fr)